

## Refusons de subir les conséquences de l'arrêt de l'usine

### Réunion du CSE du 19 septembre 2024

La fermeture de GRV la dernière semaine d'octobre était le premier sujet à l'ordre du jour de cette réunion. **Vos élus CGT ont interrogé les représentants de l'entreprise.**

- La direction a répondu que les CET Collectifs seraient posés en priorité.  
Mais que, pour ceux qui n'en auraient pas assez, elle imposerait des congés ou JDR !!!
- Pour plusieurs dizaines de salariés qui n'ont plus de congés, **elle veut même imposer** :
  - des congés sans solde *ou de prendre sur le 13<sup>ème</sup> mois ... ce qui revient au même*
  - ou des congés 2025 par anticipation

Interloqués par cette affirmation, vos élus CGT ont rappelé que :

- **La loi interdit à l'employeur** d'imposer de manière unilatérale des périodes d'absence non rémunérées (congés sans solde)
- **La loi interdit à l'employeur** d'imposer des congés anticipés.

Mais la direction, qui se croit au-dessus des lois, a maintenu sa position.

- **C'est à nous de défendre nos droits et de refuser de céder aux pressions de l'entreprise**

### **Nous ne devons rien !**

Depuis des semaines, la hiérarchie est chargée de nous faire culpabiliser par rapport à la semaine 44.

« Tu n'as pas assez de jours, comment faire ? »

Elle est envoyée au charbon pour nous inciter à garder des congés, à prendre des congés sans solde, ou encore des congés 2025 par anticipation.

**Mais ce n'est pas nous qui avons décidé cette fermeture.**

Ce n'est pas nous qui refusons de travailler cette semaine-là ...

**C'est l'entreprise qui refuse de nous donner du travail ! Alors, nous ne lui devons rien !**

⇒ Si elle n'a pas de travail à nous donner, qu'elle nous paie chez nous.

**Il est hors de question** de prendre sur nos congés (encore moins ceux de l'an prochain), JDR ou CET individuels ... ni de nous imposer des pertes de salaires (sans solde ou 13<sup>ème</sup> mois).

⇒ **Si vous êtes en difficulté. n'hésitez pas à contacter un de vos élus CGT.**